Charte MOZAIK

A. **Accueil**

1. **Nos horaires**

Vous pouvez nous contacter par téléphone du lundi au vendredi de 9:00 à 19:00

Vous pouvez nous rendre visite sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture ci-dessous.

Horaires d'ouverture

- Les mercredis

  Nous allons chercher les enfants à partir de midi, aux horaires de sortie des différentes écoles françaises.

- Les soirs

  Du lundi au vendredi excepté le mercredi, nous allons chercher les enfants à partir de 16 h 30, à la sortie des écoles françaises et du quartier.

- La Maison des vacances

  Durant les vacances scolaires (françaises et catalanes) MOZAIK ouvre à 9 h 00. Un accueil est possible dès 8 h 00 sur demande.

– La Maison des tout-petits

  Du lundi au vendredi de 9h à 16h. Un accueil est possible dès 7 h 30 sur demande.

Heures de fin

Merci de bien vouloir respecter les horaires de fin d'activité quand vous venez chercher vos enfants.

En cas de retard supérieur à 10 minutes, une facturation s'effectuera sur la base du tarif babysitting.

- Les mercredis

  Les enfants ayant souscrit à une seule activité finissent à 16 h30 au local de Mozaik ou au parc, suivant le déroulement de l'après-midi.

  Les enfants ayant souscrit à deux activités différentes finissent à 18 h au local de Mozaik.

- Les soirs (excepté les mercredis) 18 h 30

- La maison des vacances

  La demi-journée 14 h 30, repas inclus.

  La journée complète 17 h 30, goûter inclus.

  Nous ne sommes pas ouverts les week-ends.

1. Responsabilités

- A partir du moment où l'enfant est accueilli par l'équipe de MOZAIK, nous en devenons responsables.
- Tout enfant non inscrit au préalable ne pourra être accueilli le jour même.
- Aucune personne n'est autorisée, quelque soit son lien avec l'enfant à venir lui rendre visite pendant la durée des activités.
- Les enfants doivent être déposés à un animateur dans nos locaux ou au parc précisé aux parents.

1. **Assurance**

- Tous les enfants inscrit sont couverts par notre assurance accident et responsabilité civile.

A. **Modalité d'inscription et conditions de paiement.**

1. **Fiche d'inscription**

- La fiche d'inscription est une obligation légale afin de pouvoir accueillir votre enfant au sein de notre structure. Et cela pour chaque nouvelle activité.

1. **Les frais d'inscription**

- Ils restent valables une année de date à date.
- Les frais d'inscription sont individuels, et obligatoires. Ils couvrent les frais annuels de gestion et d'assurance.

- L'inscription des mercredis donne droit à **10%** de remise sur la tarification de la Maison des vacances

1. **Les conditions de paiement**

- La Maison des vacances **:** 50**%** du montant total au moment de la réservation, liquidation au plus tard le premier jour de l'activité.
- Les soirs et les mercredis : Paiement entre le 1er et le 5 du mois. **Les prix sont mensuels.**

1. **Les conditions d'annulation**

Maison des vacances : Pour toute annulation, 20 % du coût total des activités annulées vous seront facturés.

- Moins d'une semaine avant le début de la première activité, facturation de **50 %** du cout total des activités annulées.
- Une fois l'activité commencée ou fini, facturation de **50 %** du cout total des activités sur présentation d'un justificatif
- Pour tout changement de date, un supplément de **10%** est appliqué.

Les soirs et les mercredis :

- Les absences sont dues.